

BULLETIN MUNICIPAL

regards

sur Marcilly-en-Villette

N° 30

NOVEMBRE 2020

ÉDITO

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	1
PETITES NOUVELLES	2
VIE MUNICIPALE	3
CONSEIL MUNICIPAL	4
JEUNESSE	6
URBANISME	6
TRAVAUX	7
TRIBUNE	7
PORTRAIT	8



Marcilly-en-Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette
62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél.: 02 38 76 10 19 - Fax: 02 38 76 17 52
E-Mail: marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication: H. Nieuviarts
Rédactrice en chef: S. Charron
Rédaction: Commission Communication
Conception & Création: www.enola-creation.fr
Crédits photos: mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal: novembre 2020

IMPRIM'VERT®

Loir'etape : un atout pour notre commune



Marcilly-en-Villette labellisée « Loir'etape », c'est mettre en lumière notre commune sur des axes routiers structurants du département. Mais c'est surtout reconnaître nos atouts en matière de restauration traditionnelle, d'hébergement, de commerce de bouche, de services utiles ou d'équipements adaptés. 14 communes du département ont ainsi reçu ce label le



30 juillet dernier. L'objectif du Département à travers les services de Tourisme Loiret est de faire en sorte que les automobilistes fassent une pause durant leur trajet dans les villages loirétains, les faire rester une heure ou deux, le temps d'un repas ou d'un moment de détente voire une nuitée. Ce label se veut être une alternative aux « aires de repos et de services » que l'on trouve lors de nos déplacements sur des routes à fort trafic.

Ce label vient, bien entendu, récompenser les efforts de la Commune pour assurer le développement de nos commerces et de nos entreprises depuis de nombreuses années. En effet il est important de mettre en valeur notre art de vivre. Les difficultés actuelles des commerces hors de ville montrent à quel point nous avons eu raison d'investir pour assurer le développement de notre commerce de proximité. Aujourd'hui, l'économie de notre village repose sur son dynamisme et la complémentarité de ses activités. Nous devons poursuivre cet effort. À cet effet, La Communauté de Communes a pu apporter dans des délais restreints une aide financière avec le concours du Conseil Départemental aux entreprises de moins de 20 salariés qui ont été impactées par la pandémie de la COVID-19.

« Loir'etape » doit être une occasion pour améliorer encore les conditions d'accueil sur notre commune. Le réaménagement à venir de notre aire d'accueil des campings-cars et des randonneurs, la réflexion menée pour sécuriser notre centre bourg, mettre en valeur notre patrimoine seront des occasions importantes pour permettre la valorisation de ce label et apporter de nouveaux atouts à notre économie.

Ne laissons pas passer les occasions qui nous sont offertes... ▣

Hervé Nieuviarts

Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne
Maire de Marcilly-en-Villette

LES PETITES NOUVELLES



Païement de proximité

La Direction Générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Le buraliste « Au Ventre Jaune » est partenaire de cette démarche, vous pouvez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire. ■

Départs

COMMERÇANTE : BÉATRICE LANGEVIN

Le 10 février dernier, la vie commerciale de notre commune a connu un bouleversement ! Notre salon de coiffure Béastyle a fermé ses portes et Béatrice Herblot a raccroché ses ciseaux et ranger ses peignes pour prendre une retraite bien méritée après 32 ans de coupes, de permanentes et autres défrisages.

Le passage de relais est perturbé par le confinement et surtout par le décès de Jacky, son époux, qui l'a aidée au salon pour les tâches administratives et que la maladie a emporté en mars. Mais Béa peut compter sur le soutien et l'aide de ses amis mais aussi de ses enfants Sébastien et Laura dont elle est très proche.

Parmi ses projets, Béatrice souhaiterait voyager mais la situation sanitaire étant ce qu'elle est, il faudra attendre un peu, même si une petite escapade à la Réunion lui en a donné un avant-goût. En attendant, elle va pouvoir profiter de ses trois petits-enfants. Elle a aussi abandonné le casque chauffant pour le casque de vélo, fait de la marche, de la gymnastique, de la musculation... afin d'être une retraitée active. Et puis, c'est aussi l'occasion de retrouver ses anciens clients, devenus des amis pour beaucoup !

Profitez bien Béatrice et espérons que Les Ciseaux de Marine resteront ouverts aussi longtemps que Béastyle !

« Je vous remercie vous toutes et vous tous de m'avoir fait confiance pendant ses 32 ans. J'ai aimé sincèrement ma clientèle et mon salon jusqu'au bout malgré cette fin de carrière très difficile avec la maladie de mon mari. Merci encore de votre soutien et de votre gentillesse. Je souhaite maintenant une bonne route à Marine qui me succède au salon. »

Je vous embrasse tous.

Béatrice. »

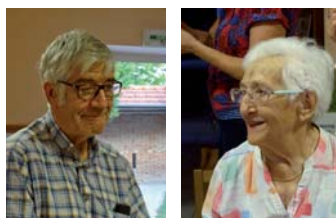
BIBLIOTHÈQUE : MICHEL PEQUIGNOT

Jeudi 17 septembre a eu lieu un passage de témoin dans notre médiathèque municipale puisque Michel Péquignot a décidé de prendre une 3^{ème} retraite, comme l'a souligné Monsieur le Maire. Après sa retraite professionnelle et celle de conseiller municipal, il a décidé de prendre sa retraite de responsable de la médiathèque qu'il occupait depuis 1998. En 22 ans de travail, il a marqué cette structure de son empreinte en accompagnant notamment l'informatisation puis le déménagement de la salle derrière la mairie vers le Relais Lyre et Lire de la rue des Relais.

Mais un Michel peut en cacher une autre puisque Michèle, son épouse, a elle aussi décidé de cesser ses activités de bibliothécaire bénévole. Une petite réunion a donc été organisée pour les remercier pour tout le travail effectué avec la remise de quelques présents destinés à nourrir le corps et l'esprit !

Michel a ainsi pu passer le relais à une nouvelle équipe dirigeante composée de Nicole Poulin et Annick Save.

Merci « les Michel-èle » ! ■



LA POSTE

Relais postal à l'épicerie

Les services postaux ont repris à l'Épicerie du Primeur de Sologne ! Après plusieurs mois d'interruption, Jennifer Alexandre peut à nouveau proposer les services de La Poste avec l'affranchissement et la vente de timbres, envoi et réception de colis, emballages postaux, envoi et réception de recommandés. ■

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement.

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking...).

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet www.taxe-amenagement.fr et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement. ■

État civil

NAISSANCES

- 18 avril 2020 > Evelyn SANTOS DA SILVA
- 20 mai 2020 > Alice NICOLAS
- 27 mai 2020 > Milo WELH
- 5 juin 2020 > Gaby DUBOIS
- 18 juillet 2020 > Augustin GIRAULT

DÉCÈS

- 20 juin 2020 > Pierre DESCHAMPS
- 7 juillet 2020 > Gilberte POULAIN
- 11 août 2020 > Martine SEVENERY
- 19 août 2020 > Jacqueline POULIN

MARIAGE

- 22 août 2020, Wendoline COUPECHOUX et Sébastien LANGEVIN ■

Vie municipale

VIE MUNICIPALE

Vos élus

Installation du nouveau conseil municipal
en date du 26 mai 2020 :

Le Maire :

Hervé NIEUVIARTS

Les Adjoints :

1^{er} : Stéphanie CHARRON – Affaires scolaires, périscolaires et extra-scolaires – Jeunesse – Information

2^{ème} : Maxime ROUSSEL – Réseaux & Entretien des bâtiments

3^{ème} : Carole LANDRY – Affaires sociales

4^{ème} : Didier BRAULT – Développement durable

5^{ème} : Marie-Anne LINGARD – Aménagement du territoire, Urbanisme & Habitat

Les conseillers délégués :

Aline POUGET – Culture, Sport, Associations & Tourisme

Jacques ROBERT – Voirie & Espaces verts

Les conseillers :

Patrick Pilon, Catherine Lobo, Joachim Salvan, Virginie Martin, Laurent Delort, Laurence Trémeau, Amandine Mesland, Nicolas Le Guillard, Lionel Duplaix, Brigitte Garnier, Pascal Andréazza

Les conseillers communautaires :

Hervé Nieuviarts, Marie-Anne Lingard, Didier Brault, Lionel Duplaix



Les commissions municipales & représentations extérieures

COMMISSION FINANCES COMMERCE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

SALVAN Joachim - Vice-président

CHARRON Stéphanie

DELORT Laurent

LINGARD Marie-Anne

PILON Patrick

ROBERT Jacques

DUPLAIX Lionel

ANDREAZZA Pascal

COMMISSION VIE SCOLAIRE JEUNESSE

CHARRON Stéphanie - Vice-présidente

LANDRY Carole

LOBO Catherine

MESLAND Amandine

PILON Patrick

SALVAN Joachim

ANDREAZZA Pascal

GARNIER Brigitte

COMMISSION TRAVAUX

ROUSSEL Maxime - Vice-président

BRAULT Didier

LE GUILLARD Nicolas

LINGARD Marie-Anne

PILON Patrick

POUGET Aline

ANDREAZZA Pascal

GARNIER Brigitte

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

LANDRY Carole - Vice-présidente

LOBO Catherine

MARTIN Virginie

ROBERT Jacques

ROUSSEL Maxime

TREMEAU Laurence

DUPLAIX Lionel

GARNIER Brigitte

COMMISSION ENVIRONNEMENT DVPT DURABLE URBANISME

LINGARD Marie-Anne - Vice-présidente

BRAULT Didier

DELORT Laurent

MESLAND Amandine

ROUSSEL Maxime

CCAS Elus

LANDRY Carole

MARTIN Virginie

ROBERT Jacques

TREMEAU Laurence

GARNIER Brigitte

CCAS Personnes extérieures

BONTE Fabienne (Handicap)

DENISEAU Colette (Personnes âgées)

LE GUILLARD Maurice (Aide humanitaire)

POUPIN Sylvie (Aide à domicile)

RIVIERRE Annie (Association familiale)

SALVAN Joachim

DUPLAIX Lionel

ANDREAZZA Pascal

COMMISSION CULTURE SPORT ASSOCIATIONS TOURISME

POUGET Aline - Vice-présidente

BRAULT Didier

CHARRON Stéphanie

LOBO Catherine

MARTIN Virginie

SALVAN Joachim

ANDREAZZA Pascal

GARNIER Brigitte

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

BRAULT Didier

ROUSSEL Maxime

DUPLAIX Lionel

Extraits des délibérations du Conseil Municipal. L'intégralité des textes est consultable en mairie.

Séance 26/05/2020

Installation du Conseil Municipal

Délégations consenties au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (18 voix pour, 1 abstention) de confier pour la durée du présent mandat à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement de ce dernier, aux adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal, différentes délégations conformes à l'article L 2122-22 du CGCT.

Indemnités des élus

Le Conseil Municipal fixe (18 voix pour, 1 abstention) les indemnités des élus :
maire : 1 300 € brut/mensuel – adjoints et conseillers délégués : 600 € brut/mensuel – conseillers municipaux : 15 € brut/mensuel

Séance 3/06/2020

Conseil municipal 2020 – Règlement intérieur

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées.

Conseil municipal 2020 – désignation du correspondant défense

Le Conseil municipal à l'unanimité désigne Madame Virginie MARTIN, correspondant Défense.

Éclairage public – programme 2020-2021

Monsieur Roussel, 2^{ème} adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que dans le cadre d'un groupement de commande pour l'éclairage public, un marché a été conclu par la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Ce marché est conclu à compter du 1^{er} janvier 2020 pour 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, avec pour objet la gestion globale incluant la conception, la rénovation, l'exploitation et la maintenance des installations.

Compte-tenu du résultat de l'audit réalisé par la Société INEO, un programme de rénovation est proposé pour 2020 et 2021 sur les matériels les plus vétustes.

Ainsi un premier programme pourrait être réalisé en août 2020 pour un montant de 29 086,48 € HT et un deuxième en octobre 2020 pour un montant de 30 044,12 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire ces deux programmes au budget général.

Rentrée scolaire 2020 – ouverture d'une 6^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le courrier en date du 20 avril de l'Inspection académique actant l'ouverture de la sixième classe élémentaire portant à 9 classes le groupe scolaire Xavier Deschamps.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'ouverture de cette 6^{ème} classe et décide d'inscrire la dépense inhérente à la location d'une structure mobile nécessaire à l'installation de cette classe au

budget général (module en location pour une durée de 12 mois pour un montant de 17 294,64 TTC, hors option).

Lotissement de La Chaise : prix de vente des terrains (3^{ème} tranche)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rectifier la délibération 2019/49 du 20 mai 2019, dans le cadre de la vente des terrains de la réserve foncière de La Chaise : le lot 1 de la tranche 3 a une superficie de 682 m² : prix de vente 81 840 € TTC.

Résiliation de la convention concernant la gestion des animaux errants

Compte-tenu de la compétence communautaire dans ce domaine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à résilier dès à présent la convention conclue le 27 septembre 2011 avec la clinique vétérinaire de la Chavannerie à La Ferté-Saint-Aubin.

Remboursement de fournitures pour la réalisation des masques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de l'élan citoyen et solidaire piloté conjointement avec l'Association Familiale-atelier fil, et avec l'aide de nombreux bénévoles, il a été confectionné environ 550 masques artisanaux en tissu, destinés aux personnes de plus de 70 ans. La commune ne disposant pas de compte dans l'enseignement concernée par la fourniture. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 440,58 €.

Séance 3/07/2020

Zone de captage : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des puits et forages

Dans le cadre d'un appel d'offre pour les travaux de mise en conformité des puits et forages situés au sein du périmètre de protection rapprochée du captage d'eau, la consultation des entreprises de travaux s'est soldée par la réponse d'un seul prestataire dont le montant de l'offre est de 82 767,40 € HT pour une estimation initiale de 46 500 € HT à l'issue de l'actualisation de l'inventaire. La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par la commune.

Ces travaux étant éligibles à une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'exception de Madame Brigitte Garnier qui n'a pas pris part au vote et d'une abstention (M. Pascal Andréazza), autorise Monsieur le Maire à solliciter la dite subvention au taux de 50 % à savoir 41 383 €

Zone de captage : Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des cuves d'hydrocarbures – TRANCHE 1

Dans le cadre des travaux de mise en conformité des cuves d'hydrocarbures, la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux est « privée » et assurée par les particuliers concernés. L'Agence de l'Eau a la possibilité de financer une partie des travaux de mise en conformité des cuves d'hydrocarbures situés au sein du périmètre de protection rapprochée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au taux de 50 % pour le dossier de travaux sous Maîtrise d'Ouvrage privée pour ces opérations.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Fixe la participation communale pour les travaux qui seront réalisés chez les propriétaires concernés au titre de la mise en conformité de leurs installations à 30 % dans le respect du plafond du cumul des aides publiques fixé à hauteur de 80 % pour le financement public de travaux.

Contrat Régional de Solidarité territoriale au titre de la revitalisation des centres villes et centres bourgs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier relatif aux travaux d'aménagement du centre bourg pourrait être éligible au CRST en ce qui concerne le traitement du 170 Place de l'église au titre de la revitalisation des centres-villes et centre bourgs dans le cadre d'une reconquête de foncier. Dans ces conditions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Acquisition Travaux démolition	66 563,93 € 58 583,12 €	CRST (maxi 40 %) Autofinancement	50 058,82 € 75 088,23 €
TOTAL	125 147,05 €	TOTAL	125 147,05 €

et sollicite une subvention au taux de 40 %, sur un montant prévisionnel de travaux de 125 147,05 € HT, soit une subvention d'un montant de 50 058,82 €.

Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 18 voix pour, 1 abstention (M. Pascal Andréazza) décide de proposer à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques une liste comportant 32 noms de contribuables au titre des rôles des impositions directes.

Attribution de prime exceptionnelle pour continuité du service au titre du Covid-19

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, il est possible d'instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1 000 € maximum à certains agents pour le surcroît de travail occasionné par la période d'urgence sanitaire, soit du 24 mars 2020 au 10 juillet 2020.

Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule

fois sur juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer la prime exceptionnelle à raison de 7 €/heure travaillée sur une base de 35 heures/semaine. La dépense totale est évaluée à 7 125 €.

Contrats d'Apprentissage

Monsieur Brault, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la possibilité d'accueillir des jeunes en formation, en contrats d'apprentissage, niveaux CAP, Bac Pro, BTS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'apprentissage dans la limite de 2 jeunes en formation et toutes les pièces relatives à ces dossiers.

La Grande Récré : convention avec Ménestreau-en-Villette 2020/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le renouvellement de la convention et fixe un supplément au quotient familial des familles concernées de 10 €/jour pour les enfants relevant de la commune de Ménestreau-en-Villette, ce montant étant réglé par la commune

Concert Harmonie Municipale de La Ferté Saint-Aubin – Sam Jazz Band : 19 septembre 2020

Subvention : Conseil Départemental FACC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation d'un concert le samedi 19 septembre 2020 à l'Eglise Saint-Etienne de Marcilly-en-Villette, il convient de saisir le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds d'Accompagnement Culturel du Conseil Départemental. Le montant total du cachet pour cette soirée s'élève à 600 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Cession véhicule

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession d'un ancien véhicule de voirie, suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Services périscolaires : Tarifs au 1^{er} septembre 2020

Le Conseil Municipal, compte tenu du contexte et de l'impossibilité de présenter en l'état actuel les comptes d'exploitations prévisionnels des services périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020, reconduit à compter du 1^{er} septembre 2020 les tarifs fixés par délibération en date du 19 juin 2019.

Séance 3/09/2020

Décisions modificatives

Le Conseil Municipal adopte les DM 2 du budget général et du budget de l'eau & assainissement.

Agenda 2020 : participation des annonceurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

la formule de l'agenda 2020 est reconduite pour 2021.

Il est proposé aux entreprises et commerçants de Marcilly-en-Villette d'y participer sous la forme d'encart publicitaire. Le Conseil Municipal fixe le montant de la participation par annonceur à 50 € pour ¼ page et 100 € pour ½ page

Demandes de subventions :

AMENDES DE POLICE ET REDEVANCE DES MINES : réfection parking et cheminement au groupe scolaire

Le Conseil sollicite pour les travaux de réfection du parking et du cheminement au groupe scolaire Xavier Deschamps une subvention sur un montant prévisionnel de travaux de 25 840 € HT, soit une subvention d'un montant de 12 920 €.

Demande de subvention classe numérique

Le Conseil sollicite pour l'équipement numérique de 2 classes du groupe scolaire Xavier Deschamps une subvention au taux de 50 %, sur un montant prévisionnel de 8 969,50 € TTC, soit une subvention d'un montant de 4 485 €.

Demande de subvention DRDJSCS : ALSH

Le Conseil sollicite une subvention auprès de la Direction régionale de la jeunesse de 2 800 € dans le cadre des Vacances Apprenantes, afin de contribuer au fonctionnement de l'accueil périscolaire durant la période de crise sanitaire (respect des protocoles sanitaires) tout en proposant une offre éducative de qualité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande à l'unanimité.

Fonds de concours communauté de communes

Le Conseil sollicite une subvention au titre du fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement de l'acquisition d'un tracteur, à hauteur de 38 000 €. L'investissement prévu est de 55 550 € HT.

Aide vélo électrique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le principe de l'aide au vélo électrique selon les critères suivants : un vélo par administré, dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 13 489 €/part, sur présentation d'une facture acquittée de moins de six mois. Les demandeurs devront être majeurs, domiciliés sur la commune. Le vélo devra être neuf, ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition. Cette aide serait d'un montant de 100 € (cent euros) qui abonderait la prime d'État qui est de 100 €.

Rapport sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif 2019 et d'eau

Le conseil municipal prend acte de ces rapports.

Rentrée scolaire

Madame Charron, adjoint au Maire, rend compte de la rentrée du 1^{er} septembre avec la mise en place du protocole sanitaire dans le contexte Covid-19. Le groupe scolaire compte 217 élèves (211 élémentaires – 86 maternels)

Reprise activités associatives

Madame Pouget, conseillère municipale déléguée, rend compte de la reprise progressive à compter du 15 septembre des différentes activités associatives, compte tenu des différents protocoles liés à la situation sanitaire. Chaque association devra établir un protocole pour les conditions d'utilisation des structures communales qui seront partiellement ouvertes.

Compte tenu de l'arrêté préfectoral, le forum des associations ne pourra se tenir le samedi 5 septembre. Les personnes sont invitées à se rapprocher directement auprès des associations (contacts disponibles sur le site de la commune www.marcilly-en-villette.fr).

Désignations pour représentation

Le Conseil désigne :

- Pour l'amicale du personnel de la CCPS : Carole Landry titulaire – Stéphanie Charron suppléante.
- Centre National d'Action Sociale : Hervé Nieuviarts.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'existence d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) qui se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Le conseil municipal, à l'unanimité propose 4 commissaires titulaires et 4 commissaires suppléants.

Blason de la commune

La Direction des Archives Départementales du Loiret propose cette année, de réaliser à ses frais les blasons d'une dizaine de communes, dont le nôtre. Pour faire ses propositions, le conseil départemental se base sur les caractéristiques du patrimoine historique et naturel de la commune, ainsi que les armoiries des plus anciennes familles connues. Pour notre commune, le choix a donc été fait de s'orienter vers les fiefs et seigneureries du Bruel et de Chilly ceux-ci datant du XII^{ème} et XIII^{ème} siècle.

En ce qui concerne le choix du patrimoine naturel, le choix a été fait de mettre en avant sa localité, à savoir se situer entre deux grands ensembles naturels le Val de Loire et La Sologne. Ainsi, on retrouvera sur chaque proposition un fond vert représentant la nature nous entourant, et des épis de blés représentant les terres fertiles du Val de Loire.

Fort de ses éléments, le conseil départemental a donc émis à la municipalité 3 propositions avec, pour chacune une déclinaison.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit le blason « *Taillé d'hermine et de sinople semé d'épis de blés d'or, au lion d'or armé et lampassé de Gueules brochant sur le tout* ». Cependant il est demandé au conseil départemental de réintégrer l'aspect « armé et lampassé de Gueules », présent sur le blason d'armoiries de Chilly, c'est-à-dire avec les griffes et la langue rouge et de reprendre l'alignement des épis de blés.

Rentrée scolaire

Ecole maternelle

29 enfants intègrent cette année la petite section de l'école maternelle. L'ensemble des élèves de la petite à la grande section est réparti en 4 classes (dont 1 classe en élémentaire), toutes en double niveau comme suit :

Professeurs	Petite section	Moyenne section	Grande section	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Mme Catherine DARET	15	11						
Mme Perrine BOURY	14	12						
Mme Stéphanie FELIX		9	13					
Mme Marianne ROPARS			7	12				
Mme Aurélie SAVE				15	7			
Mme Aurélie JOUVENAUD				6	18			
Mme Marie-Emmanuelle GERVY					8	17		
Mme Laurence THIRIOUX						5	21	
Mme Stéphanie MARTINELLI								27

Ecole élémentaire

27 enfants intègrent le cours préparatoire. La classe de GS de maternelle et de CP se tient à l'école élémentaire. Une 6^{ème} classe a été ouverte sur demande de l'Inspection Académique. L'ensemble des élèves est réparti comme suit :

Départ Marianne Dieuleveux

Parmi les changements au groupe scolaire Xavier Deschamps, on note le départ de Marianne DIEULEVEUX, au mois de juin dernier.

Après une belle carrière dans l'enseignement, dont les 7 dernières années passées à Marcilly, Marianne DIEULEVEUX a décidé de prendre une retraite anticipée bien méritée. Mais elle n'abandonne pas pour autant l'éducation puisqu'après celle des « petits d'hommes » à deux pattes, elle s'est reconvertie dans celle de leurs amis à quatre pattes, avec une spécialisation dans la relation entre l'enfant et le chien, conjuguant ainsi ses deux passions. Les petits Marcillois et leurs chiens pourront donc continuer à profiter de ses conseils. La boucle est bouclée ! ☐



URBANISME – DÉVELOPPEMENT DURABLE

Semaine du développement durable

Rendez-vous pour la première semaine du développement durable à Marcilly-en-Villette en juin 2021 !

Comment voulons-nous vivre ensemble, encore mieux, dans notre commune, ces prochaines années, en prenant soin de notre environnement et de notre cadre de vie ? C'est la question que nous nous posons au quotidien. Les sujets sont nombreux : le développement économique du village, les déplacements, la consommation d'énergie, la protection de notre environnement, le support aux plus fragiles... Afin que tout à chacun puisse échanger sur ce que signifie le développement durable, une semaine dédiée est proposée du 5 au 12 juin 2021, dans le cadre

des semaines européennes du développement durable, organisées partout en Europe.

En 2021, nous souhaitons vous proposer une première édition généraliste, festive. Sont en réflexion des projections, des débats, des concours, des ateliers pédagogiques, des rencontres musicales ! Nous accueillons donc, dès à présent, vos propositions. Pourquoi ne pas proposer d'animer un atelier, un débat... Acteurs économiques et associatifs, habitants, vous êtes tous invités à rejoindre la SEDD ! Contactez Didier Brault, adjoint au Maire. ☐

Requalification du centre bourg et ses nouveaux aménagements

Début juillet fut un moment fort de la vie de notre village. Au travers de 4 réunions, ce sont 111 habitants de la commune qui se sont mobilisés pour participer aux comités consultatifs et apporter leur vision du projet.

Les remarques, propositions, idées nouvelles de tous les participants ont été enregistrées. Elles permettent à l'équipe en charge de l'établissement du cahier des charges, de redéfinir les

besoins, en termes de circulation et d'organisation du centre bourg. Fort de cet enrichissement, il est demandé à l'architecte de reprendre l'avant-projet avec l'objectif de satisfaire à la majorité des propositions.

Une réunion de restitution et de présentation sera organisée avant la fin de l'année, elle sera l'occasion de vous présenter le projet finalisé et son calendrier de réalisation. ☐

Travaux



Démolition du bâtiment mobile incendié

Situé près du Groupe Scolaire Xavier Deschamps, le bâtiment qui accueillait l'association "Art'en Ciel" et qui avait fait l'objet de vandalisme par son incendie volontaire, a été démoli, son terrain a été nettoyé en attendant sa nouvelle affectation. ▢



Mise aux normes d'accessibilité

Dans le cadre de notre obligation réglementaire d'accessibilité des bâtiments municipaux, nous avons finalisé l'accès de la cour de la Salle des Associations, Musculation, Multimédia et du Club des Anciens (Reprise des évacuations des eaux pluviales, remise à niveau et reprise du revêtement de sol, marquages et installation d'une main courante). ▢

Rénovation éclairage public

Le programme de rénovation de l'éclairage public suit son cours, et de nouveaux secteurs de notre commune sont passés en "LED", ce qui devrait permettre une baisse de nos consommations d'énergie. ▢

Autres travaux

Ecluse sur la RD 921.



Aménagement de voirie dans la zone artisanale.



Protection de berges sur la Fausse Rivière. ▢



Tribune

PAROLE AU GROUPE MINORITAIRE

Merci aux 300 électeurs qui lors des élections du 15 mars ont choisi la liste « Ensemble à Marcilly ».

Que tous les habitants soient assurés que nous participerons activement à tous les projets qui feront de Marcilly, une commune plus écologique, plus solidaire, plus citoyenne, plus attractive.

Le projet de requalification de centre-bourg a montré l'intérêt que les habitants manifestent pour leur cadre de vie et leur envie d'être associés à son aménagement.

Dans le contexte difficile que nous connaissons, ils ont participé aux comités consultatifs mis en place. Ils ont pu s'exprimer, faire part de leurs souhaits, de leurs préoccupations, écouter et comprendre celles des autres, faire des propositions.

Ces ateliers ont permis de faire évoluer le périmètre couvert par l'opération, de valoriser la diversité des modes de déplacement, de mettre en avant la recherche de convivialité et de faire émer-

ger d'autres perspectives d'aménagement pour la commune.

Ceci montre tout l'intérêt d'une démarche participative.

Cette démarche qui permet de faire de chaque projet une réalisation collective, doit être reproduite pour les différents projets structurants du territoire comme l'aménagement de l'espace du Bourillon, la sécurisation des entrées de notre village, la création de voies douces reliant les différents espaces de vie de la commune.

La crise sanitaire a montré que nos sociétés sont fragiles et que l'équilibre entre l'humanité et la nature est instable.

Continuons donc tous à améliorer notre cadre de vie en économisant l'eau, en triant mieux les déchets, en favorisant les mobilités douces, en développant de nouvelles solidarités et réalisant des projets collectifs.

Pour nous joindre : ensembleamarcilly@gmail.com ▢

Marcilly-en-Villette à l'heure de la crise du Coronavirus...

Nous traversons depuis plusieurs mois une crise sanitaire qui est au cœur de nos préoccupations et nous travaillons au quotidien pour limiter la propagation du virus sur notre territoire. Cette crise hors norme est arrivée subitement et personne n'était préparé pour l'affronter. La commune et les services municipaux ont donc subi dans un premier temps les événements et les mesures prises par les services de l'État, puis rapidement nous nous sommes organisés pour mettre en place un plan de continuité des services publics pour assurer :

- Le fonctionnement des services d'accueil des enfants de personnel indispensable à la gestion de la crise,
- La mobilisation des agents communaux d'entretien et de voirie,
- Des appels téléphoniques hebdomadaires aux personnes les plus vulnérables, âgées et isolées, avec service à la personne pour approvisionnement alimentaire 2 fois par semaine,

Il est important de préciser également que cette crise a entraîné sur la commune des mouvements d'entraide et de solidarité envers la population :

- Confection de 450 masques en tissu par l'association Atelier Fil et les couturières bénévoles de la commune.



- Des permanences assurées en mairie,
 - 2 distributions de masques lavables normes AFNOR offerts à tous les habitants de la commune par le Département, la Communauté de Communes et la commune (masques encore disponibles en mairie pour les habitants qui ne les ont pas retirés),
 - L'achat de stations de distribution de gel hydroalcoolique pour équiper tous les bâtiments publics,
 - La réouverture du groupe scolaire et l'accueil des enfants dès le 12 mai avec la mise en place du protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Nous tenons ici à remercier

particulièrement Catherine Daret, Directrice du groupe scolaire Xavier Deschamps, pour son dévouement, sa disponibilité et sa réactivité pour la mise en place et l'application des protocoles de reprise qui se sont succédé.



- Pour faire face à la fermeture du service de la Banque Alimentaire pour les plus démunis, don de plats cuisinés par la boucherie Nulle Part Ailleurs, un grand merci à Stéphane Belon.



Merci à tous pour ces formidables élans de solidarité, d'entraide et d'écoute pour qu'ensemble nous puissions nous protéger les uns et les autres. Merci de contribuer à ce bien vivre à Marcilly-en-Villette que nous aimons tant. ☑

